



« *Nous sommes St-André-Apôtre* »

Le 30 juin 2023

Objet : rentrée 2023-2024 à Saint-André-Apôtre

Chers parents,

Toute l'équipe aura le bonheur d'accueillir votre enfant en première année du premier cycle pendant l'année scolaire 23-24.

Il est fort possible que des déménagements, de nouvelles inscriptions ou d'autres facteurs hors de notre contrôle fassent en sorte que nous devons remanier notre formation des groupes à la rentrée. C'est pourquoi le groupe de votre enfant et son ou sa titulaire ne vous seront confirmés qu'à la rentrée scolaire. Vous recevez aujourd'hui une liste partielle des fournitures scolaires souhaitées. Le 23 août, nous vous ferons parvenir la liste de quelques articles supplémentaires à acheter pour compléter le tout. La raison de cette liste partielle est que certains articles diffèrent légèrement d'un groupe à l'autre (coffre à crayons, cahiers d'écriture par exemple).

Voici quelques informations importantes concernant la rentrée. Merci de les lire attentivement.

<p>Quand?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous accueillerons votre enfant le <b><u>lundi 28 août à 8h10</u></b> dans la cour d'école.</li> <li>• Prenez note que ce sera déjà <b><u>l'horaire habituel</u></b> qui sera en vigueur (8h10-11h52 et 13h12 à 15h30) et ce, pour toutes les classes ordinaires du primaire.</li> </ul>
<p>Comment?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre enfant pourra rejoindre dans la cour les enseignants arborant la couleur de son niveau scolaire. Votre enfant saura à ce moment qui sera la ou le titulaire de sa classe.</li> <li>• Votre enfant est invité à se vêtir ou à porter un accessoire selon la couleur associée à son niveau :  1<sup>re</sup> année : jaune  2<sup>e</sup> année : orange  5<sup>e</sup> année : vert  6<sup>e</sup> année : bleu</li> </ul>

***POUR LE PAIEMENT DES EFFETS SCOLAIRES À LA RENTRÉE:***

**Votre enfant ne doit pas apporter d'argent ou de chèque à l'école pour payer les frais scolaires.** Dorénavant, les frais scolaires devront être payés par internet ou directement à votre institution bancaire. Merci à l'avance de votre collaboration.

**Procédure :**

- Vous recevrez **l'état de compte** pour les frais scolaires **par courriel.**
- Vous vous servirez du **numéro de référence** qui apparaîtra sur l'état de compte pour effectuer le paiement.
- Très important, portez attention pour **faire le paiement à : CSSDM effets scolaires.**

Nous vous souhaitons un merveilleux été en famille. Au plaisir de se retrouver en août prochain!

Cordialement,

*Caroline Cloutier*  
Caroline Cloutier, directrice

*Andrée Demers*  
Andrée Demers, directrice adjointe